



LE BUDGET PARIZEAU

Ottawa satisfait

(D'après PC, LE SOLEIL) — Le gouvernement fédéral a accueilli hier avec satisfaction, le budget déposé mardi par le ministre québécois des Finances, Jacques Parizeau. Pour le ministre d'Etat aux Finances, M. Paul Cosgrove, le dernier budget du Québec, comme celui de l'Ontario, présente des "apparitions remarquables" avec les objectifs fixés en avril par le ministre Marc Lalonde dans le dernier budget fédéral.

Par ailleurs, selon le chef de l'Union nationale, M. Jean-Marc Béliveau, le budget présenté mardi par M. Jacques Parizeau "s'apparente vaguement à la bouillie pour les chats". M. Béliveau remarque d'abord que les Québécois (es) ont conservé "le record peu enviable d'être les plus taxés au monde". En second lieu, le chef de l'UN constate que "Parizeau 2 le superbe a fait un effort inimaginable pour un socialiste de salon afin d'aider l'entreprise privée".

Le président du Mouvement Desjardins, M. Raymond Blais, se réjouit de son côté, que le gouvernement du Québec, tout comme celui du Canada, a décidé de fonder ses politiques budgétaires sur la nécessité d'assurer la reprise permanente et de créer de l'emploi.

Pour le CPQ, il s'agit d'un budget rassurant quant au ton, mais qui n'assure pas de façon automatique des avantages sur nos principaux concurrents, dont les autres provinces.

Le Centre des dirigeants d'entreprises est généralement favorable au budget, même s'il y note un manque de mesures concrètes pour contribuer à la relance active de l'économie.

Enfin, la FTQ estime que le budget Parizeau "ne donne pas la moindre garantie de relance". La centrale y perçoit quelques points positifs mais juge ces mesures nettement insuffisantes en temps de crise.

Pour la PME, porte ouverte sur le financement public

par Denis ANGERS

Homme d'affaires, ex-propriétaire de PME, ancien président de la Chambre de commerce de Québec, Conrad Johnson ne pouvait que se féliciter, hier, des aménagements apportés dans le budget Parizeau à la structure financière des entreprises du Québec.

En agissant comme il l'a fait, posait M. Johnson, le ministre contribue à assainir la structure du capital des PME, en leur ouvrant la porte d'un instrument de financement que les dirigeants d'ici négligeaient: la bourse. En fait, les outils étaient là, il suffisait de donner aux milieux d'affaires le coup de pouce fiscal qui les convainque de s'en servir.

Toutefois, avertit M. Johnson,



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve
M. Conrad JOHNSON

pour que les modifications annoncées dans le budget jouent vraiment un rôle positif et contribuent à la solution du problème de sous-capitalisation des PME, il faut éduquer nos gens d'affaires. Les convaincre des indéniables avantages qu'il y a à profiter d'un financement public. Ce qui reste à faire puisque, pose-t-il, "les dirigeants de PME se perdent totalement dans le management" et laissent leurs craintes masquer les faits, lorsque vient le moment d'envisager l'entrée en bourse.

Pourtant, le type d'approche mis de l'avant par M. Parizeau aiderait au plus haut point des entreprises de taille moyenne à régler leurs difficultés de financement. Ce que réalisent d'ailleurs des di-

rigents d'entreprises de plus en plus nombreux qui, avec les années, ont perdu leurs réticences envers le fait que, pour devenir publique, une compagnie doit ouvrir ses livres.

Par ailleurs, pour le directeur général de la Sodeq de Québec, M. Richard Gingras, il est bien évident que le budget Parizeau risque de "court-circuiter" l'institution même des SODEQ, en favorisant la concurrence sur le marché du financement. Car, de toute évidence, les PME qui iront sonder les investisseurs pour se procurer du capital draineront leurs fonds dans un véhicule autre que la SODEQ. Au demeurant, M. Gingras constate que, malgré ses attentes, le budget Parizeau ne renferme "rien pour nous".

sondage gallup

Réduire le déficit fédéral par des mesures économiques

Aux Canadiens à qui l'on proposait trois mesures visant à réduire le déficit fédéral, plus de 4 sur 5 (85 pour 100) ont opté, en premier lieu, pour l'adoption de mesures économiques.

Un faible pourcentage a opté pour l'emprunt de fonds à l'étranger (5 pour 100) ou une augmentation des impôts (3 pour 100), tandis que 7 pour 100 étaient indécis.

Parmi les partisans des trois principaux partis fédéraux, l'adoption de mesures économiques fut leur premier choix. Toutefois, ce nombre était plus élevé (89 pour 100) parmi les fidèles partisans du Parti conservateur que ceux du NP (84 pour 100) ou du Parti libéral (82 pour 100).

Lorsqu'on leur demanda quel serait leur second choix, plus de répondants ont opté pour une augmentation de l'impôt que pour un emprunt à l'étranger, mais aucune de ces deux options n'a reçu autant d'appui que celle concernant les mesures économiques. Les résultats suivants proviennent d'un sondage mené en mars au domicile de 1 050 personnes âgées de 18 ans et plus. La précision d'un tel sondage est à 4 pour 100, 19 fois sur 20.

La question était la suivante: "Comme vous le savez sans doute, le déficit fédéral actuel est près de \$30 milliards. Selon vous, par quels moyens le gouvernement fédéral devrait-il trouver des fonds supplémentaires: devrait-il augmenter les impôts, adopter des mesures économiques ou emprunter plus d'argent à l'étranger?"

Préférence selon les partis fédéraux

	National	Libéral	P.C.	NP	Indécis
En premier lieu					
Adopter des mesures économiques	85%	82%	89%	84%	83%
Augmenter l'impôt	3	3	4	6	2
Emprunter à l'étranger	5	6	3	7	5
Sans préférence	7	8	4	4	10
En premier ou second lieu					
Adopter des mesures économiques	92	91	95	91	89
Augmenter l'impôt	43	43	50	43	33
Emprunter à l'étranger	30	33	25	37	34
Aucun premier choix	7	8	4	4	10
Aucun second choix	28	25	26	25	34

Note: les chiffres étant arrondis, le pourcentage peut ne pas totaliser 100.

par Pierre ASSELIN
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — Le gouvernement du Québec rendra très bientôt, peut-être même d'ici quelques jours, sa décision concernant la remise en vigueur du dégrèvement progressif de la taxe sur l'essence pour la zone frontalière de Ville Dégelis, a indiqué au SOLEIL un porte-parole du ministère du Revenu.

Par ailleurs, la compagnie Esso, celle-là même qui augmentait récemment ses prix à Montréal afin de mettre fin à une "guerre" qui sévissait là-bas, a fait exactement le contraire dans le Témiscouata.

"Le jour même où Esso annonçait son augmentation à Montréal, nous indiquait M. Gérard Landry, président du secteur Témiscouata de la Fédération des garagistes et détaillants d'essence, elle réduisait ses prix dans notre région d'à peu près \$0.04 le litre."

Selon M. Landry, toutefois, il ne s'agit que d'une guerre temporaire entre les compagnies et qui n'est pas reliée à la concurrence que doivent subir les détaillants de la région de Ville Dégelis de la part de leurs confrères

du Nouveau-Brunswick. L'essence étant beaucoup moins chère dans cette province, les commerçants québécois voient leur clientèle fondre au profit des marchands d'Edmundston.

Devant cette situation, qu'ils qualifient de "désastre", les marchands de Ville Dégelis demandaient récemment au gouvernement québécois de remettre en vigueur le dégrèvement progressif de la taxe sur l'essence, qui leur avait été retiré l'année dernière après une suite plutôt confuse d'événements. Il leur avait été alors répondu d'attendre le dépôt du budget, qui a eu lieu avant-hier.

Au ministère du Revenu, un porte-parole a indiqué au SOLEIL que le dossier était présentement à l'étude et que les marchands se-

raient avisés les premiers de la réponse, d'ici peu. "Ce sera pas long", a-t-il seulement ajouté.

Mais tous les citoyens du Témiscouata ne sont pas d'accord avec cette formule qui ne s'applique que sur un territoire maximum de trente kilomètres à partir des frontières. Mme Paulette Griffin-Bourgois, maire de Cabano, voudrait que le dégrèvement touche tout le Témiscouata: "Nous ne voulons pas boycotter Ville Dégelis si elle réussit au moins à obtenir quelque chose mais nous voulons que le gouvernement tienne compte des particularités de notre région. Tout le Témiscouata est isolé de la région littorale du Saint-Laurent et si on ne favorise que la zone frontalière, tous nos autres commerçants

vont en souffrir".

Pour l'instant, les détaillants profitent de la guerre que se livrent les grandes compa-

gnies, dont au moins deux ont emboîté le pas à Esso, et bénéficient également d'un répit à la suite

d'une augmentation des prix au Nouveau-Brunswick, conséquence du récent budget.

Mais, personne n'étant à l'abri de la concurrence, les détaillants néo-brunswickois et leurs confrères du Québec doi-

vent encore subir celle des détaillants américains qui, de l'autre côté d'Edmundston, vendent leur essence à \$1.32 (argent canadien) le gallon, soit \$0.029 le litre. Un vrai prix d'ami.

PLACEMENT GARANTI

11 1/2%

5 ans
Intérêt versé
une fois l'an
Dépôt minimal
\$500.
Autres durées et
taux compétitifs
sur demande.



Montreal Trust

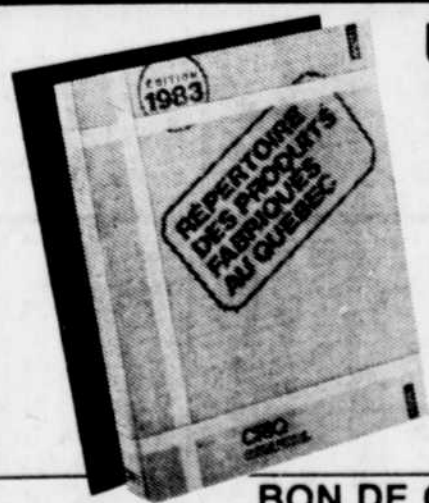
CHEZ NOUS, VOS INTÉRÊTS SONT BIEN SERVIS

475, Saint-Amable

529-8841

Les durées et les taux peuvent changer sans préavis

VIENT DE PARAÎTRE



UN OUTIL
D'INFORMATION
INDUSTRIELLE
EFFICACE
POUR ACHETER
ET VENDRE
LES PRODUITS
QUÉBÉCOIS

BON DE COMMANDE

Nous désirons recevoir _____ exemplaire(s) du Répertoire des produits fabriqués au Québec - 1983 Prix: 40 \$* chacun Ci-inclus \$ _____

Nom _____

Entreprise _____

Adresse _____

* Pour une commande de 10 exemplaires ou plus, prix unitaire: 25 \$

Code postal _____

Payable à l'avance par chèque ou mandat au nom du Centre de recherche industrielle du Québec. Veuillez noter que le prix inclut les frais d'expédition.

Poster à: Centre de recherche industrielle du Québec Banque d'information industrielle 333, rue Franquet, C.P. 9038 Sainte-Foy, Qc G1V 4C7

CRIQ CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

sélectronic

VIC-20
Cz commodore

SUPER PRIME

VALEUR: 99.95

359\$

L'ordinateur accessible et abordable

L'ordinateur maison à la fine pointe technologique accessible pour tous, jeunes et adultes. Vous deviendrez vite le maître d'un équipement fiable, doté de possibilités innombrables et apte à s'adapter aux exigences de vos besoins grandissants.

VASTE CHOIX de programmes, logiciels et de jeux vidéos.

GRATUIT accessoires / Les Vicesoires

à l'achat d'un VIC-20 chez Sélectronic, vous recevrez un ensemble d'accessoires d'une valeur de **140\$**

OUVERT À JONQUIÈRE

Pour un temps limité, obtenez un Datassette gratuitement à l'achat d'un VIC 20.

● Québec, 690, Belvédère, 683-2525 ● Ste-Foy, 2651, Hochelaga, 658-4535 ●
● Charlesbourg, 5585, 1re Av., 626-4841 ● Lévis, 565, Trans-Canada, 837-6525 ●
● Roberval, Carrefour Jeannois, 275-5555 ● Amqui, 172, St-Benoît N., 629-2300 ●
● Jonquière, 2398, St-Dominique, 547-2746 ●

10 JOURS



AU TOGO

par Jean-Charles GRENIER



Déjà 10 hectares ont été aménagés à l'est de l'aéroport de Lomé où s'élèvent les bâtiments et les pavillons de la foire internationale de Lomé "Togo 2000". Trente autres hectares sont réservés aux aménagements futurs qui pourront faire place à des pavillons que voudront bien y ériger des Etats ou même des entreprises.

Lomé se tourne vers l'avenir

Les problèmes de développement en cette période de récession ne font pas oublier aux hommes politiques togolais les atouts du pays et de sa capitale Lomé qui dispose d'un port en eau profonde, un port franc, d'un aéroport et de voies routières et ferroviaires débouchant sur les pays de l'Afrique de l'Ouest.

CEE puisque son télé 5382 — FILOME-TO "est accessible à tous" comme s'est plu à le dire, en bon promoteur, ce conseiller technique au ministère de l'Industrie et du Commerce.

Mais avant cela, les Togolais comptent surtout sur des liens, peut-être plus modestes mais plus immédiats, comme ceux

qu'ont voulu établir ces hommes d'affaires canadiens au cours de leur récente mission commerciale parrainée par l'ACDI.

Une première retombée ne se fera pas attendre comme l'a indiqué le Dr André Fortas dont la firme Afro-Can communication, qui a assuré le lien entre les Togolais et les hommes d'affaires ca-

nadiens, ouvrira d'ici peu un bureau à Lomé. C'est de là qu'elle compte rejaillir sur les pays d'Afrique ouverts à la coopération industrielle et commerciale. "Nous devons assurer le suivi des projets et cela ne peut se réaliser à partir de Montréal, a-t-il indiqué, s'empresant d'ajouter que Lomé s'imposait comme pla-

que tournante." C'est là une première bonne nouvelle pour les Togolais, en attendant de voir Ottawa répondre, peut-être un jour, à leur attente. Eux qui ne dissimulent pas leur désir de voir Ottawa implanter à Lomé une ambassade sinon une délégation car ils estiment installés bien loin et dans des lieux

moins attrayants le Haut-commissariat du Canada à Lagos au Nigeria et l'Ambassade du Canada à Accra au Ghana. D'autant plus qu'on juge à Lomé que ce ne serait là qu'un juste retour des choses car ce petit pays africain en voie de développement tient ambassade depuis longtemps le long du canal Rideau.

NOMINATION



M. MARCEL DUTIL

La Compagnie d'Assurance du Québec est heureuse d'annoncer la nomination de M. Marcel Dutil à titre d'administrateur. M. Dutil est Président et Directeur général de Canam Manac Inc. Il est aussi administrateur de la Banque Nationale du Canada, La Maritime Compagnie d'Assurance-Vie et la Société Inter-Port de Québec. Il est membre de différentes associations.

BANQUE DE COMMERCE



G. André Petit, B.I.B.C.

Monsieur André Petit a été nommé vice-président et directeur général régional, Région du Québec, à la Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Monsieur Petit, qui est titulaire du Brevet de l'Institut des banquiers canadiens (B.I.B.C.), était jusqu'à récemment directeur de la succursale Square Phillips, située au centre-ville de Montréal.

Monsieur Petit est entré à la Banque en 1959 et a occupé des postes comportant de plus en plus de responsabilités dans les succursales et les directions régionales.

■ DU NOUVEAU! ■

LA BANQUE DE MONTRÉAL

OFFRE DES TAUX PLUS BAS

SUR SES

PRÊTS PERSONNELS

■ JUSQU'AU 31 MAI! ■

Renseignez-vous



Banque de Montréal

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Avis

TVAC

Systèmes de télévision à antenne collective. Appel d'observations complémentaires concernant les critères d'exemption de l'obligation de détenir une licence. Le 15 mars 1977, le Conseil a annoncé qu'il exemptait les entreprises TVAC de l'obligation de détenir des licences de radiodiffusion, sous réserve qu'elles se conforment à certains critères précis. Par la suite, compte tenu des changements d'ordre technologique survenus depuis 1977, notamment l'utilisation accrue de satellites pour la distribution de services de programmation étrangers et canadiens, le Conseil a publié l'avis public CRTC 1982-45 le 31 mai 1982, dans lequel il invitait toutes les parties intéressées à formuler des observations sur la question de savoir si les critères d'exemption de 1977 applicables aux systèmes TVAC devaient être modifiés et ce, dans quelle mesure.

Le Conseil s'est penché sur ces préoccupations, mais, avant de rendre sa décision, il désire aussi tenir compte des changements qui pourraient se produire dans le secteur de la radiodiffusion au Canada à la suite de la publication récente par le gouvernement du document intitulé: "Vers une nouvelle politique nationale de la radiodiffusion". Le document propose, entre autres, de réduire les restrictions imposées à la réception et à la distribution de services étrangers dispensés par satellite. Bien que les propositions du gouvernement n'aient pas encore été adoptées, leur mise en œuvre pourrait avoir des répercussions d'une portée considérable sur le rapport de concurrence entre les systèmes TVAC et les entreprises de télévision par câble et il est aussi fort probable qu'elles entraîneraient un accroissement des antennes paraboliques. Compte tenu de ces nouveaux faits, le Conseil juge qu'il convient de lancer un appel d'observations complémentaires avant de décider si, et dans quelle mesure, les critères d'exemption devraient être modifiés. On aimerait particulièrement obtenir des points de vue sur les questions suivantes: Compte tenu des problèmes relatifs à la délivrance de licences d'exploitation de systèmes TVAC, en particulier leur nombre, la propriété et les questions d'ordre administratif dont il est question dans les exposés susmentionnés, est-il possible pour le Conseil de délivrer des licences d'exploitation de systèmes TVAC? Dans l'affirmative, devrait-on établir une distinction entre les systèmes TVAC en fonction du nombre de logements desservis ou de tout autre critère? Quant à la manière de réglementer les systèmes TVAC et les entreprises de télévision par câble: Quelle est l'incidence des systèmes TVAC sur la viabilité économique des entreprises de télévision par câble exploitées dans la même aire de desserte? Est-elle défavorable et, dans l'affirmative, quelle mesure d'ordre réglementaire devrait-on prendre pour atténuer ou compenser cette incidence? En particulier, quels critères d'exemption, conditions de licence ou autres exigences appropriées aux systèmes TVAC constitueraient la base d'un traitement équitable aux fins de la réglementation? Devrait-on autoriser les systèmes TVAC à distribuer des services canadiens ou étrangers dispensés par satellite qui ne peuvent être distribués par les entreprises de télévision par câble dans la même aire de desserte? Le Conseil se préoccupe du fait que l'on ait l'impression qu'il n'existe plus de restrictions quant à la réception et à la distribution, par des exploitants de systèmes TVAC, d'émissions canadiennes et étrangères transmises par satellite. Les exploitants de systèmes TVAC sont encore tenus d'exploiter leurs entreprises en conformité des critères de 1977 afin de continuer à ne pas être soumis à l'obligation de détenir des licences en vertu des dispositions de la Loi sur la radiodiffusion. Tout changement à ces critères qui pourrait résulter de l'évaluation, par le Conseil, des réponses reçues au présent avis et à l'avis public CRTC 1982-45 fera l'objet d'un autre avis. De plus, à la suite de la récente audience sur l'ajoutement des services de télévision par câble, le Conseil fera bientôt connaître ses décisions à l'égard de l'introduction de nouveaux services de programmation. Le Conseil publiera sous peu un avis public qui décrira le genre de services envisagés et les conditions en vertu desquelles les entreprises de télévision par câble seront autorisées à distribuer ces services. Les observations en réponse au présent avis devront parvenir, au plus tard le 17 juin 1983, à M. J.G. Pate-naude, Secrétaire général, CRTC, Ottawa K1A 0N2 (PN-88).

Canada

bénéfices

par la Presse canadienne
Algoma Central
Railway: trimestre terminé le 31 mars 1983: perte de \$768,000; au regard d'une perte de \$873,000 en 1982. Revenus 1983: \$18.1 millions; au regard de \$19.3 millions en 1982.

Canadian General Investments Ltd.: trimestre terminé le 31 mars 1983: \$2.1 millions ou 55 cents par action; au regard de \$1.9 million ou 50 cents l'action en 1982. Revenus 1983: \$2.5 millions.

OCCASION D'INVESTISSEMENT DANS L'IMMEUBLE À CHARLESBOURG (QUÉBEC)



BÉNÉFICIE DE L'AIDE AUX TERMES DU PALL ET DU I.R.L.M. (MURB)

Les Terrasses Charlesbourg

- 90 appartements
- 3 immeubles à trois étages
- grand terrain (12 582 m²)

La date limite pour soumettre une proposition est le 9 juin. Les personnes et organismes intéressés à se porter acquéreurs de cette propriété devraient écrire immédiatement. Prier de citer le numéro de référence 6440/C31-9.

Il faudrait adresser toute communication au

Directeur
Division des propriétés immobilières
Société canadienne d'hypothèques et
de logement
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Les proposants jugés compétents recevront un prospectus, les conditions générales et une invitation à soumettre une offre.



Société canadienne
d'hypothèques et de logement
L'honorable Roméo LeBlanc
ministre

Canada Mortgage
and Housing Corporation

Canada

Au fil du fisc

Un budget prudent

Mardi soir, le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, a déposé son septième budget.

Comme ce fut le cas pour le budget fédéral, celui du Québec accorde un répit. En effet, on annonce aucune augmentation d'impôt et on propose même d'introduire de nouvelles déductions.



yves séguin
(collaboration spéciale)

Parmi les mesures annoncées, je retiens les suivantes comme étant les plus importantes:

Épargne-logement

Suivant l'exemple du gouvernement fédéral qui vient de porter à \$10,000 la déduction à l'égard de l'épargne-logement, le retrait des fonds de l'épargne-logement pour l'achat d'une maison neuve avant le 1er janvier 1983 permettra au nouveau propriétaire de réclamer une déduction de \$10,000. Ainsi, celui qui détenait un régime enregistré d'épargne-logement au 1er janvier 1983 pourra retirer les fonds de ce régime pour acheter une maison neuve et déduire de son revenu un montant égal à \$10,000 moins les contributions déjà versées à l'épargne-logement.

Les fonds de l'épargne-logement pourront également être retirés pour acheter des meubles ou appareils neufs après le 19 avril 1983 et avant le 1er janvier 1984.

Indexation des exemptions

L'ensemble des exemptions personnelles sera indexé de 5 pour 100 mais seulement à compter du 1er janvier 1984, donc l'année prochaine. L'exemption personnelle de base sera alors de \$5,280 et l'exemption de personne mariée sera quant à elle de \$3,960.

Déduction de 3 pour 100

Les conseillers municipaux ou scolaires perdaient la déduction spéciale de 3 pour 100 jusqu'à concurrence de \$500 lorsqu'ils bénéficiaient de remboursement de frais pour déplacements. Dorénavant, la déduction de 3 pour 100 leur sera pleinement allouée.

Emploi à l'étranger

Depuis deux ans, s'est développé au Québec un contentieux considérable au sujet de contribuables travaillant à l'étranger pour des compagnies canadiennes. On se souviendra de quelques cas éclatants comme celui des employés de Bell Canada en Arabie saoudite. Jusqu'à maintenant, le ministère exigeait que la personne soit à l'étranger au moins deux ans, pour conclure qu'il s'agissait de non-résident. Dorénavant, une personne travaillant à l'étranger pour une période de 12 mois sera totalement exonérée de l'impôt du Québec.

Remarque qu'au fédéral, il y a encore un débat sur cette question.

Les droits de succession

Contrairement au souhait exprimé de plus en plus fortement, le gouvernement du Québec refuse d'abandonner les droits de succession, mais les allège un peu. Ainsi, l'exemption pour les legs aux enfants est majorée à \$100,000 et l'exemption générale passe de \$15,000 à \$20,000. Les legs à certaines fondations mises sur pied par le gouvernement permettront une réduction des droits de succession jusqu'à 90 pour 100 de la valeur du legs.

Impôt sur les dons

L'impôt sur les dons est également maintenu, mais les exemptions sont tout de même améliorées. Ainsi, une personne pourra faire dorénavant cinq dons par année, à cinq personnes différentes pour une valeur de \$5,000 chacun, sans impôt. L'excédent est taxé à 20 pour 100.

L'entreprise agricole

Le don de biens agricoles ou d'actions d'une compagnie exploitant une entreprise agricole sera exonéré d'impôt sur le premier \$100,000. De plus, les parts sociales de société seront également admissibles, de sorte que le don d'une entreprise agricole, qu'elle soit à propriétaire unique en société ou constituée en compagnie, pourra bénéficier de l'exemption.

Corporations en voie de développement

Nous avions les pays en voie de développement aidés par l'ACDI, eh bien nous aurons maintenant les corporations en voie de développement aidées par la SDI. En effet, afin d'inciter les entreprises, surtout les PME, à offrir leurs actions au public, une aide financière sera accordée pour contribuer à défrayer les frais importants que représente l'offre au public des actions d'une compagnie. Les études pourront être remboursées jusqu'à \$10,000 et la première émission publique pourra comporter une aide pouvant atteindre 75 pour 100 des premiers \$200,000 d'actions souscrites et payées. Les actions offertes seront admissibles au régime d'épargne-actions du Québec et devront être souscrites à une Bourse canadienne. Cette mesure incitera davantage les entreprises du Québec à offrir au public leurs actions, mais la réticence de celui-ci à souscrire à la Bourse peut laisser perplexes. De toute façon, c'est une innovation très intéressante.

Épargne-actions

Le régime d'épargne-actions sera élargi afin d'inclure un plus grand nombre d'actions admissibles. Les actions de corporations en voie de développement pourront donner une déduction égale à 150 pour 100 du coût d'acquisition des actions. Le revenu de placements sera également inclus dans la définition de revenu gagné aux fins du calcul de la limite 20 pour 100. Le maximum autorisé de la déduction sera augmenté à \$20,000 mais seulement l'année prochaine.

Régime de placements en titres indexés

Le dernier budget fédéral a introduit un nouveau régime afin d'exclure du gain-capital de certains titres l'augmentation de valeurs due à l'inflation. M. Parizeau se propose d'aller plus loin sur cette question, puisque les actions souscrites dans ce régime seront tout simplement exemptées de l'impôt du Québec. Quoi de mieux!

Conclusion

Aux prises avec une conjoncture économique difficile, une dette de \$16 milliards et un fardeau fiscal élevé, le ministre des Finances a maintenu le statu quo pour les contribuables tout en introduisant quelques mesures fiscales dynamiques.

Somme toute, un budget prudent...

Pour 299 \$* Toro vous offre tout ce qui fait d'une Toro une Toro!

LA NOUVELLE TONDEUSE ROTATIVE TORO 420

Moteur Briggs & Stratton de 3,5 HP; 42 cm de largeur de coupe; carter d'alliage léger; commandes de réglage en hauteur sur le guidon; bac arrière d'une capacité de 50 litres; broyeur et ramasse-feuilles arrière: la Toro 420, à prix égal, c'est vraiment la tondeuse à gazon la plus complète du monde! Facile à utiliser, à manoeuvrer et à ranger, solide et pratique, c'est en tous points une Toro. Allez la voir chez le concessionnaire Toro le plus proche.



Gratuit!
Bac d'une valeur de 319 \$
avec l'achat* d'une Toro 725.



La Toro 725, moteur Tecumseh 7 HP, démarreur électrique, 63 cm de largeur de coupe: si vous avez la pelouse, nous avons la tondeuse!

*Prix spécial suggéré en vigueur jusqu'au 19 juin 1983.
**Au prix de détail suggéré.

S.M. Sport Inc.
113, boul. Valcartier
Loretteville
(418) 842-2703

Roland Sicard
30, St-Emile nord
Villeneuve
(418) 661-2770

Équipement G.H. Giguère Ltée
9909, boul. Ste-Anne
Ste-Anne-de-Beaupré
(418) 827-3269

Centre de Réparation St-Sacrement Inc.
785, Marguerite-Bourgeois
Québec
(418) 681-5560

Gagnon Équipement Ltée
574, des Capucins
Québec
(418) 523-0694

S. Naut. Gallagher & Breton Inc.
4360, boul. Hamel
Ancienne-Lorette
(418) 871-9493

Lavertu Équipement
4, rue St-Augustin
Breakyville
(418) 832-4741

Garage Gyslain St-Pierre
628, 6e Avenue,
Dégelis
(418) 853-2310

Mini Moteurs M.P. Enr. et Tondeuses Charlesbourg Enr.
8710, 1re Avenue
Charlesbourg
(418) 623-2512

3 vols pour Vancouver

DE LA GRANDE EFFICACITÉ

3 vols par jour, dont 2 directs par gros porteur. Pour le retour, 3 vols par jour.

DÉPART de Montréal	ARRIVÉE
7h30	11h25
14h15	18h
17h	20h45

*Vol par gros porteur. La fréquence des vols peut varier la fin de semaine.

Appelez votre agent de voyages ou CP Air au 931-2233 ou 1-800-361-8026 (sans frais).

LE GRAND CONFORT

Grâce à CP Air vous pouvez voler vers Vancouver en tout confort à bord d'un gros porteur.



LA GRANDE BOUFFE

Porcelaine et argenterie. Cuisine raffinée digne d'une première classe. Vin, consommations et liqueurs fines, sans frais supplémentaires.



DU GRAND SERVICE

La Classe Impériale de CP Air, une classe affaires exceptionnelle entre Montréal et Vancouver, est offerte à tous ceux qui paient le plein tarif de la classe économique. Sans frais supplémentaires.



LA CLASSE IMPÉRIALE

De la grande classe! Laissez-nous vous le prouver.

CP Air

CP et le K sont les marques déposées de Canadian Pacific Limited. Classe Impériale est une marque déposée des Lignes Aériennes Canadiennes. Limited.

Montréal • Ottawa • Toronto • Winnipeg • Calgary • Edmonton • Vancouver • Victoria

Scowen invite les libéraux à promettre 600,000 nouveaux emplois aux Québécois

par Michel DAVID

Un gouvernement libéral devrait s'engager à ce que le Québec obtienne une proportion du produit intérieur brut (PIB) canadien équivalente à sa population et à créer 600,000 emplois sur une période de dix ans.

Telle est la proposition formulée dans un document d'une quarantaine de pages que le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, M. Reed Scowen,

soumettra à la réflexion des militants libéraux, au moment où s'engage la course au leadership du PLQ.

Dans ce document dont LE SOLEIL a obtenu copie, M. Scowen fait valoir qu'il ne suffit pas aux libéraux de se donner un nouveau chef et de faire aux électeurs de vagues promesses de prospérité. Il leur faut "faire passer le débat politique de la rhétorique au domaine du tangible".

En fixant des objectifs mesurables en termes de création d'emplois et de pourcentage du PIB canadien, "nous nous donnons d'un projet de société qui est quelque chose de vivant, de bien réel", estime-t-il.

"Pourquoi dix ans? Parce qu'il est réaliste de penser qu'en un seul mandat nous pouvons réaliser ce que nous avons été incapables de faire en plus de 100 ans, répond M. Scowen. Nous ne devons pas non plus sous-estimer les dommages qu'a subis notre économie depuis 1976 et qu'il nous faut d'abord réparer."

Selon les chiffres de Statistique Canada, jamais le Québec n'a obtenu une proportion du PIB ou des emplois canadiens équivalente à sa population, pas plus sous les libéraux que sous les péquistes.

En 1971, avec 28,3 pour 100 de la population, le Québec a obtenu 24,8 pour 100 du PIB et 26,8 pour 100

des emplois. En 1976, ces chiffres étaient de 27,1, 23,8 et 25,9 pour 100. En 1982, 26,2, 22,2 et 24 pour 100.

Conditions

Pour M. Scowen, la réalisation de ces objectifs passe avant tout par le rétablissement de l'équilibre des finances publiques. "Il est difficile de convaincre la population des problèmes créés par les déficits budgétaires, reconnaît-il. Mais si le gouvernement n'est pas capable d'expliquer ses responsabilités financières, il doit quand même les assumer."

Pour éliminer le déficit, M. Scowen ex-

clut tout autant la réduction des services publics que la hausse des impôts. Selon lui, la solution réside dans l'élargissement de l'assiette fiscale par la croissance économique.

Or, "le principal obstacle à notre croissance économique est que, par ses politiques, le gouvernement a fait que le Québec est devenu une région où les gens ont de moins en moins envie d'investir et de travailler que dans les autres provinces, en particulier l'Ontario". Avec le résultat que 400,000 personnes ont quitté le Québec depuis six ans, alors que seulement

100,000 personnes ont quitté le Canada.

Pour rétablir cette situation, M. Scowen pose les conditions suivantes:

- lever l'incertitude quant au statut politique futur du Québec par une adhésion claire au fédéralisme. "Le Parti québécois a annoncé que les prochaines élections générales se joueraient sur la question de l'indépendance. Le Parti libéral du Québec devrait insister sur cela."
- Éliminer la contrainte linguistique par "une nouvelle entente entre le français et l'anglais au Québec". "L'élaboration

d'une politique linguistique adaptée à la croissance économique devrait être basée sur un consensus et son administration devrait être dépolitisée."

— Réduire immédiatement les im-

pôts des particuliers et des entreprises pour qu'ils deviennent concurrentiels avec ceux des autres régions du Canada, en particulier l'Ontario.

— Réduire la réglementation gouvernementale qui nuit

à la compétitivité et adapter les objectifs sociaux en conséquence. "Il y en a qui diront peut-être que l'on peut atteindre tous nos objectifs, économiques et sociaux, en même temps. Il ne faut pas les croire."

Auteur nommé juge

OTTAWA (PC) — L'auteur du livre sur les droits de la personne au Canada, Me Walter Tarnopolsky, a été nommé juge de la Cour d'appel de l'Ontario. Cette nomination a été an-

noncée par le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan.

Agé de 50 ans, le professeur de droit est également directeur du Centre des droits de la personne à l'Université d'Ottawa.

Me Tarnopolsky a dirigé l'Association canadienne des libertés civiles de 1977 à 1981, et depuis 1981, il est président de la section des libertés civiles du Barreau canadien.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, que:

Le Conseil municipal de la Ville de Beauce a adopté, lors de sa séance régulière du 2 mai 1983, un règlement pourvoyant à une entente autorisant la liaison des réseaux d'égout entre les municipalités de Ville de Beauce et de Ville Ste-Anne-de-Beauce. Veuillez vous gouverner en conséquence.

DONNE A BEAUPRE, CE 9 mai 1983.

Jean-Paul Paré, o.m.a. Secrétaire-trésorier



LA MUNICIPALITÉ ST-DUNSTAN DU LAC BEAUPORT

APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées et marquées "Soumission - Rétro-excavatrice" et adressées au secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Dunstan du Lac-Beaufort, 65, chemin Le Tour du Lac, Lac-Beaufort, seront reçues jusqu'à 16:00 heures le 24 mai 1983, et ouvertes le même jour, à la même heure à la Mairie, en présence des intéressés. Les soumissionnaires pourront obtenir une copie du devis technique à la Mairie. Pour être valide, toute soumission devra être faite sur la formule de soumission fournie à cette fin, et être accompagnée d'un chèque visé pour un montant égal à dix pour cent (10%) de la soumission.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

DONNE A SAINT-DUNSTAN DU LAC-BEAUPORT, ce 10e jour du mois de mai 1983.

Henri Zicat Le secrétaire-trésorier

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

pour 10 h 30 heure de Montréal

CPE.32176.F 31 mai 1983 CHARPENTES EN ACIER GALVANISÉ POUR APPAREILLAGE À 230/315KV Garantie de soumission: 5 000 \$	MAE.36057.F 31 mai 1983 4 FOREUSES HYDRAULIQUES ÉLECTRIQUES, À PERCUSSION ET AUX DIAMANTS Garantie de soumission: 40 000 \$	LPD.30045.F 7 juin 1983 CONCEPTION ET FABRICATION DES ÉQUIPEMENTS DE COMMANDE D'UNE GRUE À PORTIQUE DE 90 TONNES Garantie de soumission: 5 000 \$
PCL.30105.F 7 juin 1983 94 848 TIGES PRÉFAÇONNÉES Garantie de soumission: 5 000 \$	ACZ.30073.F 7 juin 1983 131 424kg CHIFFONS DE COTON Garantie de soumission: 40 000 \$	

Les conditions de chacun des appels d'offres sont définies dans un document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC SERVICE ACHATS 7e ÉTAGE 75, BOUL. DORCHESTER OUEST MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Z 1A4

Les soumissions seront reçues jusqu'à 10h30 (heure de Montréal), à la date indiquée ci-dessus. Seules les personnes physiques ou morales qui ont une place d'affaires au Québec peuvent soumissionner après avoir obtenu le document d'appel d'offres directement de l'endroit susmentionné.

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie égale au montant susmentionné ou à 10% au moins du grand total de leur soumission. La garantie pourra être sous la forme d'un chèque visé ou d'un cautionnement fourni par une compagnie d'assurances.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire, on peut communiquer avec le service Achats à (514) 289-2525.

Le directeur, Approvisionnement
ROGER A. LABRIE

SOTRAC

La Société des travaux de correction du Complexe La Grande

APPEL D'OFFRES

1XS-074-41-005

Construction d'une aire d'entreposage, d'une rampe de halage, d'entrepôts et d'un quai flottant au village Wemindji

Date et heure de fermeture: 15h30, heure de Montréal, le 2 juin 1983
Garantie de soumission: 15 000 \$
Prix du document: 35 \$

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

Société des travaux de correction du Complexe La Grande
14e étage
800, boul. de Maisonneuve est
Montréal (Québec) H2E 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société des travaux de correction du Complexe La Grande et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant une place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société des travaux de correction du Complexe La Grande peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

Pour tout renseignement supplémentaire, composez le 288-1760, poste 372.

Serge Dubé
Gérant général

Avis public

Gouvernement du Québec
Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement

Recherche d'un local à St-Georges de Beauce

Projet 82-114(2)

Description et localisation du local

Le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement désire louer, selon un bail de cinq (5) ans, un espace à bureaux d'une superficie principale minimale de 510 mètres carrés et maximale de 550 mètres carrés, mesurée selon ses normes de mesurage. La superficie locative consignée au bail sera ajustée selon les mêmes règles. Ce local doit être dans un endroit où le règlement de zonage le permet, et doit être livré au plus tard cent vingt (120) jours après la réception du document d'acceptation du local. Le local doit être situé dans la Ville de St-Georges de la 135e Rue jusqu'à la limite nord de la municipalité depuis la rivière Chaudière jusqu'au boulevard Lacroix.

Le projet sera expliqué en détail au cours d'une séance d'information débutant à 9h45, le 17 mai 1983, au Motel Charles situé au 10330, boulevard Lacroix est, tél.: 228-9755.

Date de clôture et validité des propositions

Pour être valables, les propositions doivent être reçues dans l'enveloppe pré-adressée fournie à cet effet, avant 15:00 heures, le 16 juin 1983. Les propositions sont valides pour soixante (60) jours à compter de l'heure et du jour de clôture des propositions. Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre proposition.

Information et procédures

Toute personne désirant présenter une proposition peut consulter gratuitement ou obtenir moyennant la somme de \$10.00, la documentation pertinente à ce projet sur les lieux de la séance d'information, ou en s'adressant à monsieur Jean-Claude Couture (tél.: 418-643-6664) ou à monsieur Raymond Larivière (tél.: 418-643-7367) à l'adresse ci-dessous.

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement

Direction de l'Acquisition de l'espace
475, St-Amable, 7e étage
Québec, QC
G1R 4X9

Le Directeur de l'Acquisition de l'Espace
ROBERT GREGOIRE, ing.

Une rencontre mémorable avec les portatifs Sony!

Vous êtes prêt à répondre à l'appel de la grande nature en compagnie des combinés radio/magnétophone à cassettes de Sony? Avec leur facilité de transport et leur robuste sonorité haute-fidélité, ils n'attendent que votre bon plaisir.

Venez entendre trois des meilleurs combinés Sony. Le CFS-500 AM/FM stéréophonique avec magnétophone à cassettes, quatre haut-parleurs, un correcteur graphique à trois gammes et de la puissance à revendre... Le CFS-300 radio AM/FM stéréophonique avec magnétophone à cassettes, détecteur de fréquences musicales, enregistrement monotouche et un style élégant... Ou encore le CFM-150, radio AM/FM monophonique avec magnétophone à cassettes, une authentique sonorité Sony et un coût vraiment modeste.

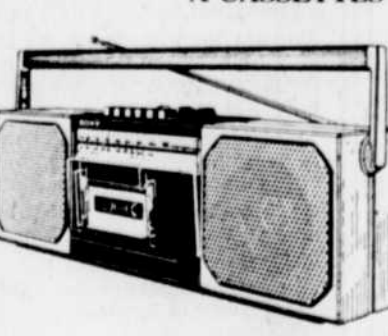
Ils vous attendent chez votre dépositaire Sony. Et c'est maintenant le temps d'acheter!

CFS-500 COMBINÉ AM/FM STÉRÉOPHONIQUE AVEC MAGNÉTOPHONÉ À CASSETTES



Sonorité supérieure, rivalise de celle des chaînes domestiques. Grande puissance par quatre haut-parleurs. Correcteur graphique à trois bandes réglant la sonorité sous tous ses aspects. Enregistrement à touche unique, sourdine en enregistrement et détecteur automatique de fréquences musicales. Complet avec son cordon d'alimentation C.A. et une cassette de démonstration.

CFS-300 COMBINÉ AM/FM STÉRÉOPHONIQUE AVEC MAGNÉTOPHONÉ À CASSETTES



La stéréophonie à rendement puissant sous forme élégante. Détecteur automatique de fréquences musicales en accéléré avant ou arrière pour repérer la séquence suivante ou précédente. Enregistrement monotouche. Deux microphones incorporés. Fini bleu et argent.

CFM-150 COMBINÉ AM/FM AVEC MAGNÉTOPHONÉ À CASSETTES



Radio monophonique et magnétophone sous élégante présentation Sony. Enregistrement monotouche. Ejection en douceur. Ecoute en avance ou retour rapides. Complet avec son adaptateur C.A.

UNE OFFRE SPÉCIALE DE SONY!

À l'achat de l'un de ces combinés Sony à riche sonorité, vous recevrez, sans frais, avec les compliments de Sony, six cassettes Sony LNX C-60. Ne tardez pas. L'offre expire le 31 mai, 1983.



Voyez votre dépositaire Sony dès aujourd'hui il vous aidera à vous préparer un été harmonieux.

SONY

SONY DU CANADA LTÉE / Montréal / Toronto / Ottawa / Winnipeg / Calgary / Edmonton / Vancouver

17 mai

1 9 8 3

Chez nous ça se fête!

Votre quotidien **LE SOLEIL** est heureux de souligner la journée mondiale des communications en vous invitant à faire

UNE VISITE INDUSTRIELLE

Etes-vous curieux?
Désirez-vous savoir comment se fait un journal?

LE SOLEIL vous ouvre ses portes!

Horaires des visites:
8h30 et 10h30 (17 mai seulement)

Communiquez avec nous pour réserver
647-3342
Bienvenue à tous!

LE SOLEIL

1983
Année mondiale des communications

APPEL D'OFFRE

Caisse Populaire
St-Cajetan d'Armagh
72, rue Principale, Armagh
G8R 1A9

Une maison de 2 étages
située au 83, Principale,
Armagh.
Les soumissions devront
parvenir à la Caisse Popu-
laire St-Cajetan d'Armagh,
sous pli cacheté avant le 17
mai 1983. Elles devront
être accompagnées d'un
chèque visé égal à 10% du
montant présenté.
La Caisse Populaire ne
s'engage à accepter ni la
plus haute ni la plus basse
ni aucune de ses soumis-
sions.

Normand Provencal
directeur

VILLE DE BEAUPRÉ
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHARLEVOIX

AVIS DE
PROMULGATION

AVIS PUBLIC est, par les
présentes, donné par le
soussigné.

Que le règlement no 562
"Poursuivant à l'achat
d'équipements en com-
munication et de voirie pour
divers services de la mu-
nicipalité ainsi qu'à l'appro-
priation des deniers néces-
saires pour en payer le coût
par virement des soldes
disponibles des régle-
ments: 464, 468, 474 et
514", a reçu les approba-
tions suivantes, à savoir:

— adopté par le Conseil
municipal de la Ville de
Beaupré le 21 mars
1983;

— adopté par l'Honorable
ministre des Affaires
municipales et la Com-
mission municipale du
Québec le 25 avril 1983.

Le présent règlement en-
tra en vigueur conformé-
ment à la loi.

DONNE À BEAUPRÉ
CE 5 MAI 1983.

Jean-Paul Paré, o.m.a.
Secrétaire-trésorier

Avis est par les présentes
donné que le contrat de
vente en date du 26 avril
1983 à LA BANQUE TO-
RONTO-DOMINION de
toutes dettes, présentes ou
futurs, payables à Pièces
d'Autos Horizon Inc. a été
enregistré au bureau
d'enregistrement de la di-
vision d'enregistrement de
Lévis le troisième jour de
mai 1983, sous le numéro
264306.
Ce 4^e jour de mai, 1983
LA BANQUE TORONTO-
DOMINION
3577, boul. Wilfrid-Hamel,
Québec, P.Q. G2E 5G3



LA MUNICIPALITÉ ST-
DUNSTAN DU LAC
BEAUPORT

AVIS PUBLIC

Avis public est, par les pré-
sentes, donné que lors
d'une session tenue le 9
mai 1983, le Conseil mu-
nicipal de Saint-Dunstan du
Lac Beauport, a adopté le
règlement numéro 290, in-
titulé: "Poursuivant à
l'addition d'un chapitre, au
règlement numéro 101, con-
cernant l'aménagement du
territoire de la municipa-
lité afin d'y prévoir les dis-
positions relatives à l'émis-
sion de permis pour la
construction de chalets
dans le secteur du chemin
de l'Eperon;
Que les intéressés peuvent
prendre connaissance de ce
règlement à la Mairie du-
rant les heures ordinaires
de bureau;
Que ce dit règlement en-
tra en vigueur suivant la
loi.
Donné à Saint-Dunstan du
Lac Beauport ce 10^e jour
du mois de mai 1983.

Henri Zicat
Secrétaire-trésorier



LA MUNICIPALITÉ ST-
DUNSTAN DU LAC
BEAUPORT

AVIS PUBLIC

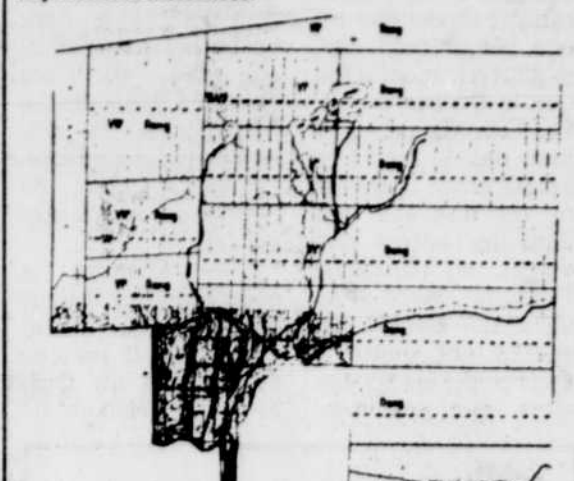
Avis public est, par les pré-
sentes, donné que lors
d'une session tenue le 9
mai 1983, le Conseil mu-
nicipal de Saint-Dunstan du
Lac Beauport, a adopté le
règlement numéro 291, in-
titulé: "Modifiant certains
articles du règlement nu-
méro 101, concernant la
formation de la Commis-
sion d'Urbanisme, les cau-
ses de refus de permis de
construction, conditions
d'émissions de permis, per-
mis de coupe de bois et
d'arbres, la construction,
l'occupation au sol, les mar-
ges de construction, nom-
bre de cases de stationne-
ment, construction en bor-
dure des lacs et rivières, lo-
gements dans les établis-
sements commerciaux, con-
struction dans un habitat ou
site naturel, sur les pentes
raides, dans une zone de
risques, zones d'inonda-
tions, d'ébouils, de glisse-
ment de terrains et de ma-
récages."
Que les intéressés peuvent
prendre connaissance de ce
règlement à la Mairie du-
rant les heures ordinaires
de bureau;
Que ce dit règlement en-
tra en vigueur suivant la
loi.
Donné à Saint-Dunstan du
Lac Beauport, ce 10^e jour
du mois de mai 1983.

Henri Zicat
Secrétaire-trésorier



LA MUNICIPALITÉ ST-DUNSTAN
DU LAC-BEAUPORT
AVIS PUBLIC

Avis public est, par les présentes,
donné que lors d'une session tenue le
9 mai 1983, le Conseil municipal de
Saint-Dunstan du Lac-Beauport, a
adopté le règlement numéro 292, in-
titulé: "Poursuivant à l'amendement du règlement numéro
101 sur le zonage et la construction afin de créer de nou-
velles zones résidentielles à même les zones d'aménage-
ment différenciées numéros 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43 et 44 en
tout ou en partie; b) à créer de nouvelles zones naturelles
à même les zones d'aménagement différenciées numéros 37,
38, 39, 40, 41, 42, 43 et 44 en tout ou en partie; c) à créer
de nouvelles zones de services publics à même les zones
23R, 26L, et 43 ZAD. d) à modifier les zones 26L, 27R, 28R
et 29L; e) à créer les nouvelles zones 37R et 39L; f) à
extensionner la zone 32R pour englober la zone 13M
laquelle sera relocalisée.



Que les intéressés peuvent prendre connaissance de ce
règlement à la Mairie durant les heures ordinaires de
bureau;
Que ce dit règlement entrera en vigueur suivant la loi.
Donné à Saint-Dunstan du Lac-Beauport, ce 10^e jour
du mois de mai 1983.

Henri Zicat
Secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

Projet de construction d'une nouvelle ligne à ± 450 kV à courant continu,
d'une longueur de 77 km, reliant le nouveau poste Des Cantons, dans la
périphérie de Sherbrooke et un point situé dans la municipalité de Saint-
Mathieu-de-Dixville, à la frontière du Vermont.

Avis est donné au public qu'il lui est loisible de consulter le dossier afférent
au projet susmentionné, qui comprend notamment une étude d'impact sur
l'environnement préparée en vertu des dispositions de la section IV A de la
Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2).

Cette étude d'impact sur l'environnement a été présentée au ministre de
l'Environnement qui l'a rendue publique le 4 mai 1983 et l'a mise à la dispo-
sition du public pour fins de consultation.

Ce dossier est notamment disponible pour consultation par le public aux
endroits suivants (on peut également y obtenir la liste des lots touchés par
ce projet):

- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
2360, chemin Sainte-Foy
Québec
Tél.: (418) 643-7447
de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
5199, rue Sherbrooke est
porte 3860
Village Olympique
Montréal
Tél.: (514) 873-7790
de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi

et aux endroits suivants selon les heures habituelles d'ouverture:

- Bibliothèque municipale de Sherbrooke
Tél.: (819) 565-5860
- Hôtel de ville de Windsor
Tél.: (819) 845-7888
- Bureau municipal de North Hatley
Tél.: (819) 842-2754
- Bureau municipal d'Ascot Corner
Tél.: (819) 566-5436
- Bureau municipal de Coaticook
Tél.: (819) 849-2721
- Bureau municipal de Saint-Herménégilde
Tél.: (819) 849-4443
- Bureau municipal de Kingsey Falls
Tél.: (819) 363-2480
- Bureau municipal de
Saint-Albert-de-Warwick
Tél.: (819) 353-2249
- Bureau municipal de la paroisse de
Saint-Clothilde-de-Horton
Tél.: (819) 336-5344
- Bureau municipal de Sainte-Eulalie
Tél.: (819) 225-4404

Conformément à la décision du ministre de l'Environnement, le Bureau
d'audiences publiques sur l'environnement tiendra une audience publique
sur ce projet dans la deuxième partie du mois de juin.

Cet avis est publié par Hydro-Québec conformément au Règlement général
relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement adopté
en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (Lois refondues du
Québec, chapitre Q-2).



AVIS PUBLIC

Projet de construction d'un nouveau poste de transformation à 735-230 kV,
appelé Des Cantons, situé dans la municipalité du canton de Windsor, dans la
périphérie de Sherbrooke; et d'une ligne à 735 kV, d'une longueur de 69
km, reliant le poste Nicolet au poste Des Cantons en empruntant un couloir
de transport de lignes déjà existant.

Avis est donné au public qu'il lui est loisible de consulter le dossier afférent
au projet susmentionné, qui comprend notamment une étude d'impact sur
l'environnement préparée en vertu des dispositions de la section IV A de la
Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2).

Cette étude d'impact sur l'environnement a été présentée au ministre de
l'Environnement qui l'a rendue publique le 4 mai 1983 et l'a mise à la dispo-
sition du public pour fins de consultation.

Ce dossier est notamment disponible pour consultation par le public aux
endroits suivants (on peut également y obtenir la liste des lots touchés par
ce projet):

- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
2360, chemin Sainte-Foy
Québec
Tél.: (418) 643-7447
de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
5199, rue Sherbrooke est
porte 3860
Village Olympique
Montréal
Tél.: (514) 873-7790
de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi

et aux endroits suivants selon les heures habituelles d'ouverture:

- Bibliothèque municipale de Sherbrooke
Tél.: (819) 565-5860
- Hôtel de ville de Windsor
Tél.: (819) 845-7888
- Bureau municipal de North Hatley
Tél.: (819) 842-2754
- Bureau municipal d'Ascot Corner
Tél.: (819) 566-5436
- Bureau municipal de Coaticook
Tél.: (819) 849-2721
- Bureau municipal de Saint-Herménégilde
Tél.: (819) 849-4443
- Bureau municipal de Kingsey Falls
Tél.: (819) 363-2480
- Bureau municipal de
Saint-Albert-de-Warwick
Tél.: (819) 353-2249
- Bureau municipal de la paroisse de
Saint-Clothilde-de-Horton
Tél.: (819) 336-5344
- Bureau municipal de Sainte-Eulalie
Tél.: (819) 225-4404

Conformément à la décision du ministre de l'Environnement, le Bureau
d'audiences publiques sur l'environnement tiendra une audience publique
sur ce projet dans la deuxième partie du mois de juin.

Cet avis est publié par Hydro-Québec conformément au Règlement général
relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement adopté
en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (Lois refondues du
Québec, chapitre Q-2).

Ville de la Pocatière
APPEL D'OFFRES
Réfection de l'Aréna

PROPRIÉTAIRE:
La Ville de la Pocatière
Cité Kamouraska (Québec)

GROUPE-CONSEIL EN CHARPENTE ET
MECANIQUE ET ELECTRICITE:

Jean Pineau & Associés Ltée
399, rue Morse, suite 190
Sainte-Foy (Québec)
G1N 4M3

COPIES DE DESSINS ET DEVIS, DEPOTS:

Des séries complètes de plans et devis incluant toutes les
spécialités seront disponibles au bureau du groupe-con-
seil Jean Pineau & Associés Ltée.

Un dépôt de 50\$ sera exigé contre chaque copie complète
de documents ou 25\$ par spécialité, lequel dépôt sera re-
mis en entier aux entrepreneurs qui auront soumissionné
sur retour des mêmes documents, en bonne condition,
dans les quinze (15) jours suivant l'ouverture des soumis-
sions.

GARANTIE:

Un cautionnement de soumission de 10% devra accompa-
gner chaque soumission valide pour soixante (60) jours
après la date d'ouverture des soumissions. Il sera émis
par une compagnie d'assurances à charte reconnue ayant
une place d'affaires au Québec ou, encore, il sera un ché-
que visé tiré sur une banque à charte canadienne ou sur
une caisse populaire.

Le cautionnement sera confisqué advenant que l'adju-
dicataire refuse de signer son contrat.

La soumission sera également accompagnée d'une lettre
d'une compagnie d'assurances s'engageant à émettre un
cautionnement d'exécution des travaux pour cinquante
pour cent (50%) du montant du contrat ainsi qu'un cau-
tionnement pour gages, matériaux et services pour cin-
quante pour cent (50%) du montant du contrat égale-
ment.

DATE DE REMISE DES SOUMISSIONS ET
OUVERTURE:

Seuls les soumissionnaires ayant leur place d'affaires au
Québec pourront remettre des soumissions. Les soumis-
sions des entrepreneurs généraux seront adressées à
l'attention de monsieur Claude Crête, greffier, Ville de la
Pocatière, 412, 9e Rue, Cité Kamouraska (Québec), avant
16 heures 05 minutes, heure en vigueur, le ou avant le 31
mai 1983.

Les soumissions seront ouvertes à une assemblée spéciale
du conseil municipal le même jour, à 16 heures et 5 mi-
nutes, à la salle du conseil du même endroit.

Le propriétaire ne s'engage à retenir ni la plus basse ni
aucune des soumissions.

SOUS-TRAITEMENTS:

Les soumissions des sous-traitants en ventilation, réfrigé-
ration, charpente et autres assujettis seront reçues au
Bureau des soumissions déposées du Québec jusqu'à
14.00 heures, le 27 mai 1983; ces dernières doivent être
accompagnées d'un chèque visé fait à l'ordre du proprié-
taire ou d'un cautionnement de soumission établi au coût
de 10% du montant total de la soumission. Les soumis-
sions doivent être valides pour une période de soixante-
quinze (75) jours.

Les entrepreneurs généraux seront les seuls responsables
de la conformité des soumissions des sous-traitants aux
quels ils ont l'intention de confier une partie des travaux
et la soumission d'un entrepreneur général ne pourra
être invalidée advenant une non-conformité de la part
d'un sous-traitant et le prix de la soumission ne pourra
non plus être modifié pour cette raison.

Donné ce 12^e jour de mai 1983.

VILLE DE LA POCATIERE

Par: M. Claude Crête, greffier

Transports Canada

APPEL D'OFFRES

PROJETS

QJ-2024 Construction d'une piste 760m
X 23m voie de circulation et tablier en
gravier incluant travaux connexes à
Weymontachie, Québec.

EXAMEN DES DOCUMENTS: Association de cons-
truction de Montréal, et l'association de construction
de Québec.

DATE DE CLOTURE: 10 juin 1983.

DEPOT POUR DOCUMENTS DE SOUMISSION: \$100

QJ-2026 Réfection de la route d'accès à
l'aéroport de Sherbrooke, Québec.

EXAMEN DES DOCUMENTS: Association de la
Construction des Cantons de l'Est, l'association de la
construction de Montréal et l'association de cons-
truction de Québec.

DATE DE CLOTURE: 3 juin 1983.

DEPOT POUR DOCUMENTS DE SOUMISSION: \$100

QJ-2028 Recouvrement en béton bitu-
mineux de la piste, voie de circulation
et tablier, incluant les travaux connexes
à l'aéroport de Lourdes de Blanc Sablon,
Lourdes de Blanc Sablon, Qué-
bec.

EXAMEN DES DOCUMENTS: Association de la
construction de Montréal et l'association de cons-
truction de Québec.

DATE DE CLOTURE: 10 juin 1983.

DEPOT POUR DOCUMENTS DE SOUMISSION: \$250

QJ-2030 Agrandissement de l'édifice
polyvalent à l'aéroport de Sept-Îles,
Québec.

EXAMEN DES DOCUMENTS: Association des Cons-
tructeurs du Comté de Duplessis, l'association de la
construction de Montréal et l'association de cons-
truction de Québec.

DATE DE CLOTURE: 10 juin 1983.

DEPOT POUR DOCUMENTS DE SOUMISSION: \$100

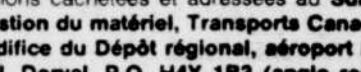
Les soumissions cachetées et adressées au Surin-
tendant, Gestion du matériel, Transports Canada,
C.P. 550, Édifice du Dépôt régional, aéroport int.
de Montréal, Dorval, P.Q. H4Y 1B3 (angle route
"C" et rue Cardinal, entrée par la rue Cardinal)
636-3203, (no Tél. 05-822544) seront reçues jus-
qu'à 15.00 heures, heure locale aux dates stipulées.

Les documents de soumission seront obtenus à
l'adresse ci-dessus sur présentation d'un chèque
remboursable pour chaque projet fait au nom du Re-
cuteur général du Canada.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des
soumissions.

A. O. DUMAS
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne du
Transport aérien.

9 mai 1983



La Société des travaux de correction du Complexe La Grande

APPEL D'OFFRES

IXS-074-39-003

Construction d'une rampe de halage, d'un quai flot-
tant et d'un entrepôt pour vivres des trappeurs au
village d'Eastmain

Date et heure de fermeture: 15h30, heure de
Montréal, le 2 juin 1983

Garantie de soumission: 10 000 \$

Prix du document: 35 \$

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés
ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusi-
vement, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, à l'endroit
suivant:

Société des travaux de correction
du Complexe La Grande
14^e étage
800, boul. de Maisonneuve est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé
ou mandat fait à l'ordre de la Société des travaux
de correction du Complexe La Grande et n'est pas
remboursable.

Une garantie de soumission au montant indiqué plus
haut est exigée de tout soumissionnaire, conformé-
ment aux stipulations du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entre-
prises en coparticipation ayant une place d'affaires
au Québec et qui ont acheté le document d'appel
d'offres de la Société des travaux de correction du
Complexe La Grande peuvent soumissionner. Cette
dernière se réserve le droit de rejeter n'importe
quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

Pour tout renseignement supplémentaire,
composez le 288-1760, poste 372.

Serge Dubé
Gérant général

Régie de
l'assurance-maladie
du Québec

APPEL D'OFFRES

La Régie de l'assurance-maladie du Québec recevra
des offres pour les projets ci-après décrits

Projet no 459-83

Fourniture de 2 000 000 de cartes d'assurance-
maladie en matière plastique.

Clôture des soumissions

Le 26 mai 1983 à 15h

Projet no 460-83

Fourniture et impression de 1 000 000 de dépliant-
formulaires "Inscription" découpés à l'emporte-
pièce, dimensions: ouvert, 619 x 242mm; fermé,
114 x 242mm, impression recto quadrichromie,
verso 2 couleurs de la quadrichromie.

Clôture des soumissions

Le 27 mai 1983 à 15h

Projet no 461-83

Fourniture de 2 500 000 bordereaux d'envoi de
la carte d'assurance-maladie

Clôture des soumissions

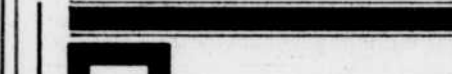
Le 31 mai 1983 à 15h

Les soumissionnaires pourront se procurer les for-
mulaires nécessaires à la préparation de sou-
mission en s'adressant au siège social, au 1125,
chemin Saint-Louis, 7^e étage, Sillery, téléphone
418-643-8918.

Seules les offres présentées sur le formulaire pré-
paré par la Régie et retournées dans les enveloppes
fournies à cette fin seront prises en considération.

La Régie de l'assurance-maladie du Québec ne
s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des
soumissions.

Le chef des Ressources matérielles
Camille Lacour



SOCIÉTÉ DES ALCOLS DU QUÉBEC

appel d'offres

Les soumissions pour les appels d'offres men-
tionnés ci-dessous seront reçues et ouvertes
par la Société des alcools du Québec au plus
tard à l'heure et la date spécifiées, tel que
stipulé au document d'appel d'offres.

PROJET:
TRANSPORT DE COURRIER
ET DE COLIS, 1983-84
DOSSIER: SP-460

Jeudi le 26 mai 1983 à 15:00 heures (heure
locale).

Le soumissionnaire devra avoir une place
d'affaires au Québec et détenir un permis
en règle de la Commission des Transports
du Québec.

Cautionnement de soumission de 10%.

PROJET:
CONSTRUCTION
DES RAMPES D'ACIER
EN BÉTON BITUMEUX
POUR CAMION
DOSSIER: SP-461

Mardi le 31 mai 1983 à 15:00 heures (heure
locale).

Le soumissionnaire devra avoir sa principale
place d'affaires au Québec.

Cautionnement de soumission de 10%.

PROJET:
TROIS (3) VÉHICULES
AUTOMOBILES
DOSSIER: SP-462

Lundi le 30 mai 1983 à 10:30 heures (heure
locale).

Le soumissionnaire devra avoir une place
d'affaires au Québec.

Cautionnement de soumission de 10%.

PROJET:
PAPIER ACCORDÉON
EN FORME CONTINUE
DOSSIER: SP-465

Vendredi le 27 mai 1983 à 10:30 heures
(heure locale).

Le soumissionnaire devra pouvoir réaliser
l'entière fabrication au Québec en utilisant
des matériaux québécois.

Cautionnement de soumission de 10%.

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rhétoriciens et amicales • funérailles • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

BEAULIEU, Georges
BLEAU, Emilienne
BONNEVILLE, Jean-Paul
BOURQUE, Jean-Paul
DERY, Rosalie
DROUIN, Germaine
GELINAS, Annie
GUILLEMETTE, Henri
LACAGÉ, Laurette
MARQUIS, Bernadette
NOEL, Armand
PELLERIN, Imelda
PLAMONDON, Daniel
THÉRIAU, Yves
TREMBLAY, Sylvio
TROTTER, Hélène

BEAULIEU (Georges)



A l'Hôpital Christ-Roi, le 9 mai 1983, à l'âge de 74 ans et 5 mois, est décédé M. Georges Beaulieu, époux de dame Béatrice Beaulieu. Il demeurait à Ville Vanier. Les funérailles auront lieu samedi le 14 mai à 10h. Départ de la Coop. funéraire de l'Anse.

280, 8ème Rue
 à 9h40 pour l'église Notre-Dame de Recouvrance, Ville Vanier, et de là au cimetière du Repas. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Germaine, Estelle, Claude, Eliane, Henri, Fernand, Gilles, Antonin, Réjane, Réjean, et ses gendres et belles-filles, sa sœur, Germaine, ses beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que 16 petits-enfants, et de nombreux neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

BLEAU (Emilienne)
 (Chartre) — A l'Hôpital de Lévis, le 11 mai 1983, est décédée dame Emilienne Chartre, épouse de feu Victor Bleau. Elle demeurait à Charlesbourg. Le service religieux sera célébré samedi le 14 mai 1983 à 10h, en l'église St-Charles de Lévis. La famille recevra les condoléances à l'église une demi-heure avant la cérémonie.

La direction des funérailles a été confiée à la maison Lépine-Cloutier Ltée. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles, Madeleine (Angèle Bouchard), Marcelle (Marcel Lapointe), Thérèse (Jean Gravel), Suzanne (René Audet), René (Marcelle Nolan), sa belle-sœur Mme Léopoldine Bleau, ainsi que plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces. Pour renseignements 529-3371.

BONNEVILLE (Jean Thomas) — A l'Hôtel Dieu de Lévis, le 11 mai, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Jean Thomas Bonneville, agent d'assurances, époux de sa seconde femme de Rachel Cliche, demeurant au 2129, rang St-Etienne Sud, Ste-Marie de Beauce. Les funérailles auront lieu vendredi à 15h30. Départ du funérarium Edgar Mercier & Fils Inc.

240 Du Collège Ste-Marie
 à 14h50 pour l'église de Ste-Marie paroissiale. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Gérard (Liliane Leblond), Hélène (Hector Malenfant), Francine (Irene Jacques), Christiane (Michel Gosselin), ses petits-enfants, Sonia, Sylvain, Frédéric, ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-filles, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, cousins, cousines, neveux et nièces.

BOURQUE (Jean-Paul) — A l'Hull est décédé le 8 mai 1983 à l'âge de 61 ans M. Jean-Paul Bourque. Il était l'époux d'Antoinette Ferland et le fils de feu Alphonse Bourque et de feu Anna Lapierre. Il était bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale du Canada. Outre son épouse, il laisse dans le deuil 3 fils: Michel (Jocelyne Martel) de Ste-Foy, Pierre (Lynne Berthiaume) de Gatineau, et Benoît de Hull; une fille: Louise de Hull, 2 frères: Jacques (Madeleine St-Cyr), Jules, de Nicolet; une sœur: Thérèse, ainsi que plusieurs neveux et nièces, 2 petits-enfants: Vincent, Roxanne. Service commémoratif à 11h00 a.m. en l'église Notre-Dame de la Guadeloupe à Hull, le vendredi 13 mai 1983. A la demande de la famille, il

n'y aura pas de visite au salon. La direction des funérailles a été confiée à la Coopérative Funéraire de l'Outaouais. Pour de plus amples renseignements veuillez composer 819-778-2425.

DERY (Rosalie)



A Charlesbourg, le 9 mai 1983, à l'âge de 74 ans et 9 mois, est décédée M. Rosalie Dery, épouse de dame Florentine Perron. Il demeurait à Charlesbourg est. Les funérailles auront lieu vendredi le 13 mai à 10h. Départ de la Coopérative Funéraire de l'Anse.

280, 8ème Rue
 à 9h30 pour l'église St-Charles Borromée et de là au cimetière St-Pierre-aux-Liens, Orsainville. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et bruns, Raymond Lawrence (Marguerite Pouliot), Robert (Hélène Ziarko), Jeanne (Claude Thivierge), Benoit (Michelle Sénéchal), Jacques (Monique Charon), Rémy, Michel (Gisèle Careau), Véronique, Serge, Martial (Rachelle Boutin), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Mme Germaine Lépine-Dery, Mme Gabrielle Baker Dery, Mme Bernadette Dery Paquet, M. et Mme Marcel Dery (Irene Bedard), M. et Mme Paul Vézina (Jeanne d'Arc), Mme Jeannette Bedard Dery, M. et Mme Armand Lowrie (Marguerite), Mme Germaine Couillard Dery, M. et Mme Armand Dery (Béatrice Renaud), M. et Mme Jean-Marie Breton (Thérèse), M. et Mme Daniel Royer (Florentine Perron), M. et Mme Rémi Perron (Juliette Sasseville), Mme Alice Perron, M. et Mme Léonard Perron (Simone Aumont), ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux, nièces, cousins, cousines et amis.

DROUIN (Germaine Vaillancourt) — Le 10 mai 1983, à l'hôpital de Thetford Mines, est décédée dame Germaine Vaillancourt, épouse de M. Ernest Drouin. Elle a été exposée au sous-sol de l'église de Robinsonville. Les funérailles auront lieu vendredi le 13 mai à 15h, en l'église de Robinsonville. Elle laisse dans le deuil ses sœurs, frères, belles-sœurs et beaux-frères, sr Anne Vaillancourt, sr Simone Vaillancourt, M. et Mme Henri Couture (Bernadette), M. et Mme Joseph Vaillancourt, M. et Mme Jean-Paul Brière, M. et Mme Jean-Paul Vaillancourt, M. Eudore Vaillancourt, M. Alexandre Coulombe, M. Albéric Audet, M. Wilfrid Michel.

GELINAS (Annie née Coulombe) — A l'Hôtel Dieu de Montmagny, le 11 mai 1983 à l'âge de 90 ans et 9 mois, est décédée dame Annie Coulombe, épouse de feu M. Emile Gelinas. Elle demeurait à Berthier-sur-Mer, Cte de Montmagny. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Un service sera chanté samedi le 14 mai à 11h en l'église de Berthier-sur-Mer où la famille recevra les condoléances des parents et amis une demi-heure avant la cérémonie. L'inhumation se fera au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil de nombreux neveux et nièces. La direction des funérailles a été confiée à la maison

Laurent Normand Inc 115, rue St-Louis Montmagny

GUILLEMETTE (Henri) — A St-Raphaël, comté Bellechasse, le 11 mai 1983, à l'âge de 64 ans et 8 mois, est décédé subitement M. Henri Guillemette, époux de dame Elisabeth Mercier. Il demeurait à St-Raphaël, comté Bellechasse. Les funérailles auront lieu vendredi le 13 mai à 14h30. Départ du salon funéraire

Roy & Rouleau Inc. St-Raphaël
 à 14h15 pour l'église de St-Raphaël et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, M. et Mme Richard Guillemette (Diane Gonthier), M. et Mme Alain Guillemette (Carole Langlois), Louise, France, Raynald, Lucie, Suzanne et Martin, ses petits-enfants Marc, Mélanie, Mathieu, Jacinthe, Pierre Guillemette, ses frères et

sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, cousins, cousines, neveux et nièces. Direction des funérailles

Roy & Rouleau Inc. Armagh
 Cte Bellechasse.

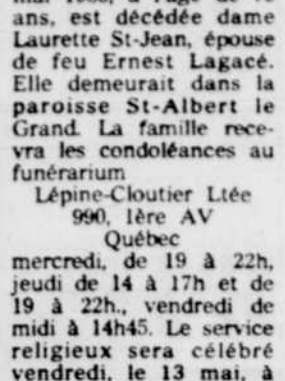
LACAGÉ (Laurette St-Jean) — A Québec, le 11 mai 1983, à l'âge de 79 ans, est décédée dame Laurette St-Jean, épouse de feu Ernest Lagacé. Elle demeurait dans la paroisse St-Albert le Grand. La famille recevra les condoléances au funérarium

Lépine-Cloutier Ltée 990, 1ère AV Québec

mercredi, de 19 à 22h, jeudi de 14 à 17h et de 19 à 22h, vendredi de midi à 14h45. Le service religieux sera célébré vendredi, le 13 mai, à 15h, en l'église St-Albert le Grand et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants Richard et Raymond Lagacé, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs M. et Mme Edgar St-Jean (Edith Chamberland), M. et Mme Raoul St-Jean (Marie-Paule Plourde), Mme Jules Plourde (Juliette St-Jean), Mme Paul Champagne (Alexina St-Jean), Mme Emile St-Jean (Jeanne d'Arc Dumas), Mme Emile Lagacé (Hélène Thériault), M. et Mme Joseph Landry (Maria Lagacé), plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. Pour renseignements: 529-3371.

MARQUIS (Bernadette Ouellet) — A l'Hôtel Dieu de Québec, le 10 mai 1983, à l'âge de 66 ans, est décédée dame Bernadette Ouellet, épouse de feu M. J. Roméo Marquis. Elle demeurait au 363 Ch. des Raymond, Rivière-du-Loup. Selon les volontés de la famille, la dépouille mortelle ne sera pas exposée. Un service sera chanté en présence du corps, samedi, le 14 mai, à 15h30, en l'église St-Ludger de Rivière-du-Loup, où la famille recevra les condoléances, une heure avant la cérémonie et l'inhumation au cimetière de St-François Xavier de Rivière-du-Loup. Elle laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Jean Marquis (Francine Jocas), M. et Mme Marcel Marquis (Madeleine Pelletier), M. et Mme Carol Dionne (Micheline), M. et Mme Marcel Dugas (Hélène), son père M. Léo Ouellet, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Réal Ouellet (Lucille Dumontais), M. et Mme Claude Ouellet (Marie Gagnon), M. et Mme Robert Michaud (Gaby), Sr Magella Ouellet, M. et Mme Loyola Drolet (Thérèse), M. et Mme Robert Michaud (Margot), M. et Mme Ernest Boucher (Jeannine), Mme Thérèse Pelletier, Mme Jackie Erickson et ses petits-enfants. La direction funéraire est confiée à la maison Marc-André Rioux Ltée 169 rue Lafontaine Rivière-du-Loup. Pour renseignements 1-418-862-6630.

NOEL (Armand)

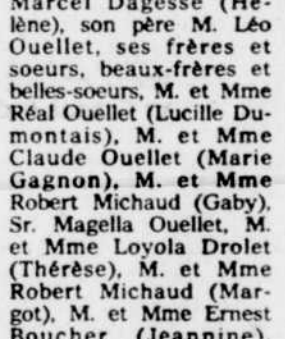


A Québec, le 10 mai 1983, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Armand Noel, employé de Créations Daisy Fresh Inc., époux de dame Germaine Gagnon. La famille recevra les condoléances au foyer funéraire

J. Bouchard & Fils Ltée 1740, Bardy Angle Canadière Québec

Le service religieux sera célébré samedi le 14 mai à 10h30, à l'église St-Pascal de Maizerets et de là au Crématorium. Il laisse dans le deuil outre son épouse, sa sœur Yvette (Mme Herman Lemire), son frère André (Mme Gerorgette Ducas), ainsi que ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, cousins, cousines et amis. Le foyer funéraire sera ouvert de 14 à 17 heures et de 19 à 22 heures.

PELLERIN (Frère Camille)



CLERC DE SAINT-VIAEUR 1907-1983
 Le frère Camille Pellerin, C.S.V. de la Province religieuse du St-Laurent, est décédé au Centre Champagnier de Joliette, le 10 mai 1983 à l'âge de 76 ans, dans sa 58ème année de profession religieuse. Né à St-Barnabé (Trois-Rivières), le 28 mars 1907, de Philéas Pellerin et de Sméralda Garceau, il entra au Noviciat des C.S.V. de Joliette en 1923 et émit ses vœux perpétuels en juillet 1929.

Le Frère Pellerin œuvra dans l'enseignement durant plus de 40 ans. Il enseigna à l'école St-Jean-Baptiste de Montréal, St-François de Rigaud et Jean-Talon de Montréal. Il fut directeur et professeur aux écoles St-Viateur de Montebello, St-Louis-de-Gonzague, St-Joseph de Rivière-Beau, St-Viateur de Notre-Dame-du-Lac et Fleury de St-Jean-Port-Joli. Il termina sa carrière à la Maison Notre-Dame-des-Champs de Sully. Depuis 1978, il dirigeait au Centre Champagnier de Joliette.

Outre sa famille religieuse, le Frère Pellerin laisse dans le deuil ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Irène Pellerin, M. et Mme Florine Pellerin, M. et Mme Maurice Pellerin, M. et Mme Bernard Pellerin de Yamachiche; M. et Mme Joseph Lemire (Monique) de St-Maurice; Mme Roland Proulx (Françoise) de Lachine; M. et Mme Rosalie Pellerin et Mme Ade Pellerin de Louiseville; M. et Mme Philippe Massé (Brigitte) de Neufchâtel; M. et Mme Viateur Pellerin de Repentigny ainsi que plusieurs neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée à la Maison provinciale de Joliette. Les funérailles auront lieu le 13 mai 1983, à 10h30, en la Chapelle de la Maison provinciale de Joliette et l'inhumation au cimetière de la Congrégation, à Joliette.

PLAMONDON (Daniel) — A Québec, le 11 mai 1983, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Daniel Plamondon, époux de feu dame Louise Ferland. Les funérailles auront lieu samedi, 14 mai, à 10h. Départ de la résidence funéraire

Sylvio Marceau Inc 270 Marie-Incarnation à 9h45, pour l'église Sacré-Cœur-de-Jésus, et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles Mlle Florence Plamondon, M. et Mme Antonio Plamondon (Margot Bouchard), M. et Mme Daniel Plamondon (Yolande Paquet), M. et Mme Robert Gauvin (Pierrette), M. et Mme André Gingras (Fernande), M. et Mme Wilhelmine Desbiens (Lorraine), M. Gaston Plamondon, M. et Mme Robert Plamondon (Sylvie Bouchard), M. et Mme Carol Plamondon (Andrée Robitaille), M. et Mme Carol Marcoux (Vicky), ainsi que plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, ses frères et

sœurs M. et Mme Arnel Plamondon, M. et Mme Léo Plamondon, M. et Mme Albert Bergeron, Mme Cécile Nadeau, Walcott, Connecticut, U.S.A., M. et Mme Lucien Bourbeau, Mme Marie-Jeanne Robitaille, Mme Simone Lafont, M. et Mme Lionel Brunelle, Lowell, Mass., U.S.A., ainsi que ses beaux-frères, belles-sœurs M. et Mme Philias Ferland, Mme Carmelle Ferland, Mme Simone Ferland, M. et Mme Roland Ferland, Mme Thérèse Dufour. Salon fermé entre 17 et 19h.

THÉRIAU (Eva) — A Québec, le 11 mai 1983 à l'âge de 81 ans est décédée dame Eva Gagnon, épouse de M. Edmond Thériault. Elle demeurait dans la paroisse St-Jean-Baptiste. Selon ses volontés, elle a été confiée au

Crématorium Lépine-Cloutier Ltée 715, St-Vallier est Québec

Un service sera chanté en l'absence de la défunte, samedi le 14 mai à 14h en l'église St-Jean-Baptiste, où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Jean-Marie Blondin (Cécile), M. Georges-Henri Thériault, M. et Mme Laurent Thériault (Madeleine Jennings), M. et Mme Daniel Thériault (Lynne Morency), Mme Françoise Bouchard-Thériault, ainsi que plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

TREMBLAY (Sylvio) — A l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, le 10 mai 1983 à l'âge de 68 ans et 11 mois, est décédé M. Sylvio Tremblay. Il demeurait à Giffard. Les funérailles auront lieu samedi le 14 mai à 11h. Départ de la résidence funéraire

Wilbrod Robert Inc 3221, av Royale Giffard

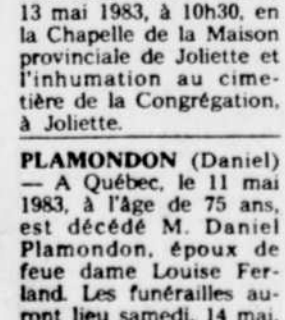
à 10h45 pour l'église de Giffard et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, ses enfants, Yvon (Cécile Payeur), Mme Hugette Tremblay, Pierrette (Clermont Michaud), Ginette (Henri Isabel), Alain, Francis (Jacques Beaulieu), ses frères et sœurs, Sœur Marguerite Tremblay s.e.q., Joseph (Gertrude Barbeau), Mme Jeanne d'Arc Tremblay-Barbeau, Alexis (Jeannette Vézina), Paul-Emile (Lucille Dionne), Irène (Alcide Frégaud), Mme Emilia Tremblay, son amie, Mme Rita Daigle, ainsi que ses beaux-frères et belles-sœurs, petits-enfants, neveux et nièces. Le salon sera ouvert de 14h à 17h et de 19h à 22h.

TROTTER (Hélène Laganière) — A Grondines, le 10 mai 1983, à l'âge de 92 ans, est décédée dame Hélène Laganière, épouse de feu M. Charles Trotter. Elle demeurait à 490 rue Principale, Grondines. Les funérailles auront lieu samedi, 14 mai, à 14h30. Départ du funérarium

Guy Denis Ltée 455 rue Principale Grondines

à 14h15, pour l'église de Grondines et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants Joachim (Madeleine Lafliche), Les Saules, Juliette (Anatole Tessier), La Péraide, Clément (Lucie Trotter), Grondines, Carmen (Gabriel St-Germain), Grondines, Madeleine (Bertrand Leboeuf), Thetford-Mines, Fernande (Vital Leboeuf), La Péraide, sa sœur, Alexina, son frère Arthur (Julienne Mayrand), sa belle-sœur Yvonne Laganière, Grondines, plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces. Le salon sera ouvert jeudi, à compter de 19h.

720 CARTES DE REMERCIEMENTS
LEMEIN (René)



Samedi le 14 mai 1983, à 15h, en la Basilique de Ste-Anne de Beauré, sera célébré le service anniversaire de Monsieur Apollinaire Gravel, époux de dame Simone Pichette. Parents et amis sont invités à y assister sans autre invitation.

JOBIN (Virginia) — Samedi le 15 mai 1983, à 11h, en l'église St-Charles-de-Limoilou, sera célébré le service anniversaire de Mme Léo Jobin (Virginia Gingras). Parents et amis sont invités à participer à cette célébration.

MASSICOTTE (Alphéa)
 Vendredi, le 13 mai 1983, en l'église du Lac St-Charles, à 19h, sera célébrée une messe anniversaire pour Mme Alphéa Massicotte. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

760 FAVEURS OBTENUES
REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier M.H.

REMERCIEMENTS au St-Jude et à St-Joseph pour faveur obtenue avec promesse de publier L.B.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier A.L.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier G.P.

SINCÈRES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier M.P.C.

SINCÈRES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier B.B.

ST-ESPRIT qui m'éclaircissait tout, qui illumine tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la

BOUCHARD (Yvette)

BERUBE (Georgianna "Georgianne") — Samedi, le 14 mai 1983, à 11h30, en l'église du Sacrement, sera chanté le service anniversaire de Mlle Georgianna "Georgianne" Bérubé. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Yvette)

GAUDREAU (Denise née Perreault) — Dimanche le 15 mai 1983 à 9h30, en l'église de Saint-Nicolas, sera célébré le service anniversaire de Mme Denise Perreault Gaudreau. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

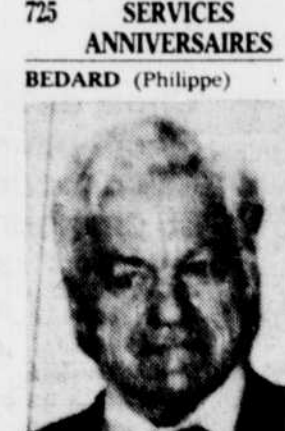
GRAVEL (Apollinaire)

JOBIN (Virginia) — Samedi le 15 mai 1983, à 11h, en l'église St-Charles-de-Limoilou, sera célébré le service anniversaire de Monsieur Apollinaire Gravel, époux de dame Simone Pichette. Parents et amis sont invités à y assister sans autre invitation.

LORTIE (Georges) — Les membres de la famille Georges Lortie, Sœur Hélène Lortie s.e.q., remercient bien sincèrement toutes les personnes qui soit par offrandes de messes, fleurs, cartes de condoléances, assistance aux funérailles ou de quelconques manières que se soient, leur ont témoigné de la sympathie lors du décès de M. Georges Lortie, survenu le 9 février 1983. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

SAMSON (Henri) — La famille Samson remercie sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Monsieur Henri Samson, soit par offrandes de messes, affluences de prières, tributs floraux ou assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

725 SERVICES ANNIVERSAIRES
BEDARD (Philippe)



Samedi le 14 mai, à 19h, en l'église St-André, rue Lacroix, Neufchâtel, sera célébrée une messe anniversaire pour le repos de l'âme de Monsieur Philippe Bedard, époux d'Emma Blondeau. Parents et amis sont invités à y assister sans autre invitation.

BERUBE (Georgianna "Georgianne") — Samedi, le 14 mai 1983, à 11h30, en l'église du Sacrement, sera chanté le service anniversaire de Mlle Georgianna "Georgianne" Bérubé. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Yvette)

BOUCHARD (Yvette)

BOUCHARD (Yvette)

BOUCHARD (Yvette)

BOUCHARD (Yvette)

sera célébré le service anniversaire de Mme Léo Jobin (Virginia Gingras). Parents et amis sont invités à participer à cette célébration.

MASSICOTTE (Alphéa)
 Vendredi, le 13 mai 1983, en l'église du Lac St-Charles, à 19h, sera célébrée une messe anniversaire pour Mme Alphéa Massicotte. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

760 FAVEURS OBTENUES
REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier M.H.

REMERCIEMENTS au St-Jude et à St-Joseph pour faveur obtenue avec promesse de publier L.B.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier A.L.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier G.P.

SINCÈRES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier M.P.C.

SINCÈRES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier B.B.

ST-ESPRIT qui m'éclaircissait tout, qui illumine tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la

BOUCHARD (Yvette)

BERUBE (Georgianna "Georgianne") — Samedi, le 14 mai 1983, à 11h30, en l'église du Sacrement, sera chanté le service anniversaire de Mlle Georgianna "Georgianne" Bérubé. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Yvette)

BOUCHARD (Yvette)

BOUCHARD (Yvette)

grâce obtenue sans dire la demande; au bas, mettre les initiales de la personne exaucée. L.B.C.

ST-ESPRIT qui m'éclaircissait tout, qui illumine tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la

ST-ESPRIT qui m'éclaircissait tout, qui illumine tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la

ST-ESPRIT qui m'éclaircissait tout, qui illumine tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la

ST-ESPRIT qui m'éclaircissait tout, qui illumine tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la

ST-ESPRIT qui m'éclaircissait tout, qui illumine tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la

ST-ESPRIT qui m'éclaircissait tout, qui illumine tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la

SERVICES SPECIAUX
ALBERT LA HAYE
 785 BULLE D'OR, LORVILLE
 842-0167, 842-6867

780 FLEURISTES

780 FLEURISTES

780 FLEURISTES

780 FLEURISTES

780 FLEURISTES

780 FLEURISTES

Nouveaux centres de recherche: un premier à Montréal

par Claude TESSIER

Les premières pluies fédérales tant attendues sur la création de nouveaux centres de recherche au Québec ont débuté, hier, avec l'annonce de la construction à Montréal d'un Institut de recherche sur les biotechnologies.

La construction des nouveaux laboratoires du Conseil national de recherche débuteront en décembre pour se terminer à la fin de 1985, selon ce qu'a annoncé le ministre fédéral responsable de la Science, M. Donald Johnston.

L'institut emploiera vers la fin de 1986 près de 200 personnes et il serait situé dans la circonscription du premier ministre Trudeau, sur un emplacement connu sous le nom de "Royal Mount", près du boulevard Décarie.

À Québec, le ministre de la Science, M. Gilbert Paquette, a dit se réjouir de la décision fédérale, mais il espère toujours que le gouvernement fédéral en fera un centre international sous l'égide de l'Organisation des Nations-Unies pour le développement industriel. Faisant écho aux rumeurs qui circulent au sujet des autres centres de recherche, un porte-parole du ministre a indiqué que les autres centres fédéraux qui seront annoncés n'impliquent pas la participation du gouvernement du Québec. Le Québec en est exclus.

LE SOLEIL a appris d'autre part que la ville de Shawinigan hériterait du centre qui développera la technologie de l'hydrogène, l'énergie de l'an 2000, dit-on. Ici, le gouvernement du Québec pourrait y être impliqué avec le gouvernement fédéral. Il était question d'un centre de recherches en électrochimie mais Barrie, en Ontario, convoite le centre en électrochimie de Shawinigan.

En attendant que le gouvernement fédéral annonce les autres centres, les rumeurs circulent.

À Sainte-Thérèse, au nord de Montréal, un centre fédéral sur les télécommunications verrait le jour tandis qu'à Laval, ce serait un centre sur la bureautique.

À Boucherville, on parle d'un centre de recherche sur la sidérurgie. À Longueuil, le gouvernement fédéral termine la construction d'un Institut de génie des matériaux.

Dans la région de Saint-Hyacinthe, il est question de la création d'un centre fédéral de recherche en agro-alimentaire, un centre convoité par la région de Québec. Le gouvernement du Québec souhaiterait, dans la région de Québec, la création d'un centre sur la technologie forestière mais il ne semble pas que le fédéral ait des plans de ce côté.

AVIS PUBLIC



Commission
des normes
du travail
Québec

LA COMMISSION DES NORMES
DU TRAVAIL DU QUÉBEC
VOUS INFORME...

LA FÊTE DE DOLLARD OU FÊTE DE LA REINE, EST UN JOUR FÉRIÉ ET CHÔMÉ

EXCEPTIONS

Cette disposition de la Loi sur les normes du travail (article 60 du chapitre 45 des lois de 1979) ne s'applique pas aux salariés régis par une convention collective ou un décret qui contient au moins six jours fériés, chômés et payés en plus de la fête nationale.

CONDITIONS

Pour bénéficier de ce congé payé, un salarié doit justifier de 60 jours de service continu dans une entreprise et ne pas s'être absenté de son travail, sans l'autorisation de son employeur ou sans une raison valable, la veille ou le lendemain de ce jour férié.

COMPENSATIONS

Lorsque ce jour férié "tombe" un jour ouvrable (c'est-à-dire un jour normalement travaillé par le salarié) l'employeur doit verser au salarié rémunéré au temps, au rendement ou sur toute autre base, une indemnité égale à la moyenne du salaire journalier des deux semaines précédant ce jour férié.

Si un salarié doit travailler le jour de la fête de Dollard ou fête de la Reine, l'employeur doit:

- 1) verser au salarié occupé ce jour férié le salaire correspondant au travail effectué et,
- 2) lui verser une indemnité égale à la moyenne du salaire journalier des deux semaines précédant ce jour férié OU lui accorder un congé compensatoire d'une journée. Dans ce cas, le congé compensatoire doit être pris dans les trois semaines précédant ou suivant ce jour, sauf si une convention collective ou un décret prévoit une période plus longue.

CONGÉ ANNUEL (Vacances)

Par ailleurs, si le salarié est en congé annuel (vacances) le jour de la fête de Dollard ou fête de la Reine, l'employeur doit lui verser une indemnité égale à la moyenne du salaire journalier des deux semaines précédant ce jour férié OU lui accorder un congé compensatoire d'une journée à une date convenue entre l'employeur et l'intéressé ou fixée par une convention collective ou un décret.

Les salariés à temps partiel qui rencontrent ces conditions sont couverts par la Loi.

RENSEIGNEMENTS OU PLAINTES

Les personnes qui désirent se renseigner davantage ou porter plainte, doivent communiquer avec le bureau le plus près de la Commission des normes du travail du Québec.

QUÉBEC	(418) 643-4940
MONTREAL	(514) 873-7061
ALMA	(418) 662-3975
HAUTERIVE	(418) 589-9931
HULL	(819) 771-6239
MATANE	(418) 562-2010
JONQUIERE	(418) 547-6689
LEVIS	(418) 833-6194
ROUYN	(819) 762-0867
SHERBROOKE	(819) 565-0441
TROIS-RIVIERES	(819) 374-4661

Par contre, il est acquis que Rimouski héritera d'un centre fédéral sur la technologie de la pêche. Le gouvernement du Québec a souhaité participer à ce projet mais les projets de centres fédéraux exclus ici la participation du gouvernement du Québec.

Pour le moment, il semble que le gouvernement fédéral n'ait aucun projet pour la région immédiate de Québec. Parmi les centres fédéraux, il y a celui de Valcartier et le Centre de recherche forestière des Laurentides dont on promet l'agrandissement depuis des années.



**POLITIQUE
QUÉBÉCOISE**

Maudite motion

(PC) — Le député libéral de Marquette, M. Claude Dauphin, s'est trouvé fort embarrassé hier après-midi à l'Assemblée nationale alors qu'il voulait présenter une motion non annoncée.

"Où est-elle, ma maudite motion?", a laissé échapper le député, cherchant sur son pupitre le texte de la motion qu'il voulait présenter en appui à la tenue du Sommet québécois de la jeunesse qui se tiendra en août à Québec.

"C'est l'émotion", a expliqué M. Dauphin qui cherchait à obtenir le silence de ses collègues à la suite de son accroc à l'éthique parlementaire.

Bonin revient

L'attaché de presse du ministre du Travail, M. Richard Bonin, a lui-même annoncé par voie de communiqué qu'il était réinstallé dans ses fonctions, après un purgatoire de quelques mois.

M. Bonin avait été affecté au dossier sectoriel de la médiation préventive et remplacé par un attaché politique, M. Jean-Marc Biron, au poste plus attrayant d'attaché de presse du ministre. M. Bonin est l'ex-attaché de presse des chefs unionistes Rodrigue Biron et Michel LeMoignan.

Il a été tiré une nouvelle fois en fin de semaine dernière des limbes de l'anonymat et pourra à nouveau monter aux côtés de son patron dans la limousine ministérielle.

AUBAINES EATON CANADA

Une randonnée vers les bas prix Eaton: vélo 10 vitesses de compétition Road King Eaton

Prix Eaton

129⁹⁹ ch.

Faire du vélo est un sport des plus complets qui saura vous maintenir en forme durant la belle saison. Avant de partir en randonnée, il faut cependant être certain de sa monture. Les modèles "Road King" ont été spécialement conçus pour Eaton. Vous pouvez vraiment compter sur l'excellence et la qualité de leur rendement. De plus, Eaton possède un vaste choix pour toute la famille. N'attendez pas et profitez de ces bons prix.

Choix de 3 cadres:
58 cm pour hommes,
48 cm pour femmes,
56 cm pour adolescents.

1. Ces vélos sont dotés des mêmes caractéristiques de qualité:
 - Dérailleurs Shimano avant et arrière.
 - Freins à traction centrale avec leviers en alliage métallique. (Modèle pour femmes, avec freins latéraux).
 - Selle rembourrée, rappel des modèles de course.
 - Réflecteurs 360 degrés.
 - Béquille.

Prix Eaton **129⁹⁹** ch.

Vélo "Villager" à 5 Vitesses

Prix Eaton **149⁹⁹** ch.

2. 2 cadres: 53 cm pour hommes, 48 cm pour femmes. Avec les caractéristiques suivantes:

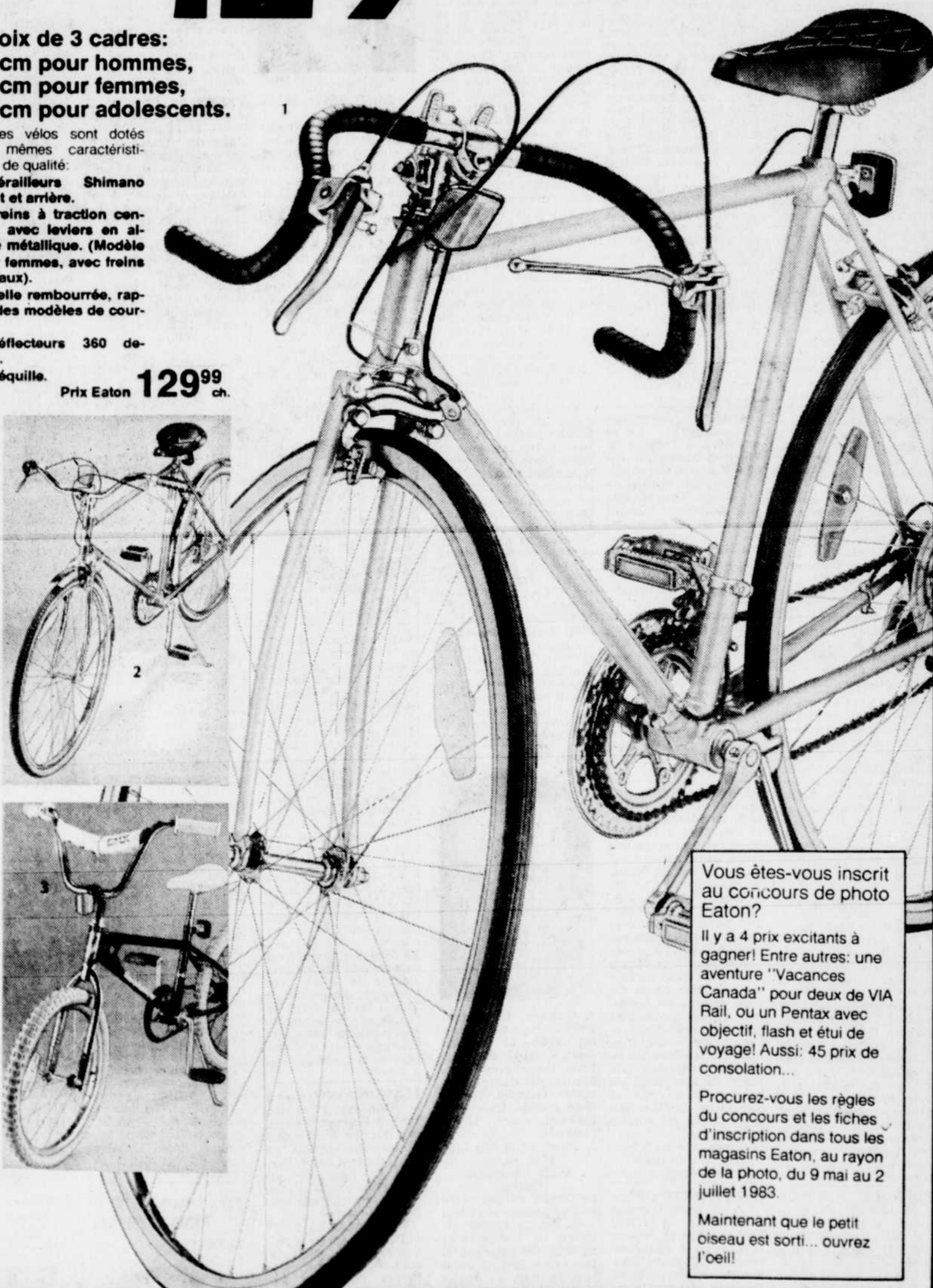
- Cadre moulé avec fourche à bouts chromés.
- Dérailleurs Shimano 5 vitesses avec leviers.
- Selle anatomique de randonnée.
- Réflecteurs 360 degrés.
- Béquille.

Motocross "Breakaway EB-10"

Prix Eaton **109⁹⁹** ch.

3. Robuste vélo.
 - Cadre de compétition MX 51 cm.
 - Freins Shimano.
 - Pneus à flancs de gomme.
 - Guidon rembourré.
 - Réflecteur 360 degrés.
 - Béquille.

Eaton, Place Ste-Foy et aux Galeries de la Capitale.
Rayon 261. Venez ou téléphonez **653-9331**



Vous êtes-vous inscrit au concours de photo Eaton?

Il y a 4 prix excitants à gagner! Entre autres: une aventure "Vacances Canada" pour deux de VIA Rail, ou un Pentax avec objectif, flash et étui de voyage! Aussi: 45 prix de consolation...

Procurez-vous les règles du concours et les fiches d'inscription dans tous les magasins Eaton, au rayon de la photo, du 9 mai au 2 juillet 1983.

Maintenant que le petit oiseau est sorti... ouvrez l'oeil!

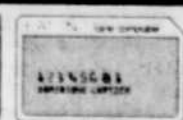
UN JUSTE PRIX EATON D'UN OcéAN À L'AUTRE

Notre standard
téléphonique
ouvre à 9 h 10



Composez 653-9331 pour connaître nos heures d'ouverture ou l'adresse du magasin Eaton près de chez vous

EATON



La carte
AMERICAN EXPRESS
est acceptée chez Eaton
pour les achats
en personne.